

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan De Chantigny

<https://www.cadre21.org/membres/3ced12e9e0a2aea76a57b285>

Date d'obtention : 2021-02-19 14:01:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ouvrir le guide!

Remplir la grille du protocole avec la personne qui est venu nous voir

On remplit la grille avec tous les acteurs impliqués

S'il y a présence d'intention malveillantes, on confisque le cellulaire et on communique avec la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours s'assurer que l'intégrité et la santé psychologique des jeunes sont préservées

Il faut Toujours se référer à la grille lorsqu'on fait l'intervention SEXTO

On ne répond pas aux journalistes

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

1- Réussir à confisquer le cellulaire d'un élève le cas échéant

2- S'assurer de protéger l'intégrité des jeunes et éviter les représailles.